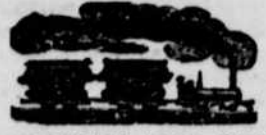


CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.



CHEMIN DE FER Du St. Laurent et de l'Atlantique.

AUX ENTREPRENEURS EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie, N. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Août 1848 courant: la moitié devant être livré à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe savoir:

LAMBOURDES--170,000 PIEDS.

Sciées de 8 x 12 pouces, carrées, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionnée; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 7 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 7 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'auber.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au secrétaire THOMAS STERS, écrivain, N. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STERS, Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 octobre 1847.

A VENDRE A ST. NICOLAS.

LA propriété d'ÉDOUARD BAKER, consistant en deux QUAI, l'un de 233 pieds sur vingt de largeur, l'autre de 50 pieds carrés; une Étalle de 48 pieds sur 18; une grande Maison de 48 pieds sur 24, un lot de deux arpents de front sur environ 10 de profondeur; les quais et les bâtisses sont tout neufs et des meilleurs matériaux; borné par le moulin de St. Nicolas à l'ouest et l'ouest par Louis Lambert, formant une magnifique résidence pour une personne qui désirerait établir une ligne entre St. NICOLAS et QUÉBEC. Cette propriété est située à environ dix arpents de la route Craig qui conduit aux townships de l'Est.

On peut connaître les conditions en s'adressant au propriétaire ÉDOUARD BAKER du steamer Hart, ou à J. GREAVES CLAPHAM, notaire public. On peut en donner la possession immédiate. Québec, 15 octobre 1847.

Souliers de Caoutchouc! Souliers de Caoutchouc!!!

Le soussigné vient de recevoir environ 1500 paires de souliers de caoutchouc à patente, pour messieurs et pour dames; il les offre à un très léger bénéfice au-dessus du prix d'achat. Il a aussi quelques paires de caoutchouc pour dames; article de première qualité. — Aussi en mains un assortiment très étendu de souliers de caoutchouc de Paris pour dames, pour messieurs et pour enfants, de toutes les grandeurs.

SAM. L. KING,

No. 45 rue St. Jean près de la porte. Québec, 15 octobre 1847.

SOUMISSIONS POUR BLANCHISSAGE

LES COMMISSAIRES de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés reçoivent des soumissions pour le lavage du linge de l'Hôpital pendant un an à partir du 12 novembre prochain, à tant par tête par mois, pour la somme de six mille dollars annuels. Les paiements seront faits par trimestre; pour plus amples renseignements, s'adresser au Docteur Morrin ou Parent, auxquels les soumissions peuvent être envoyées le ou avant le 28 courant, ou au soussigné.

H. GOWEN, Commissaire.

Québec, 15 octobre 1847.

A VENDRE.

UN emplacement situé sur les hauteurs de la Pointe-Lévi, près de la propriété de M. Albert Angers, consistant en 27 pieds de front sur environ 50 pieds de profondeur. Le tout dans un poste agréable et très avantageux pour une personne de profession ou pour le commerce. Des garanties incontestables seront fournies à l'acquéreur. Pour les particularités et conditions de la vente s'adresser au Bureau du Canada ou sur les lieux au propriétaire DOMINIQUE GUENARD, fils, ou encore à Chs. BOUQUET, Notaire au Bureau d'Émigrés.

Pointe-Lévi, 12 octobre 1847.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, NOUVEAU REGLEMENT DE VIE.

A L'USAGE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,

Suivi d'un grand nombre de Maximes et pratiques de Piété. FRÉCHETTE ET FRÈRE. Québec, 13 octobre 1847.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR FRÉCHETTE & FRÈRE, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES, No. 13, Rue La Montagne.

Nos Institutions, Notre Langue et nos Loix!

MATIERES RELIGIEUSES.

PARIS.

Le fléau qui désole l'Église du Canada a excité toute la sympathie et la vive charité de M. l'évêque de Marseille, qui vient d'adresser à son clergé la circulaire suivante:

« Marseille, le 6 septembre 1847.

« Monsieur,

« Je ne saurais différer de vous faire part de mes vives inquiétudes par suite des nouvelles affligeantes que je reçois de l'autre côté de l'Atlantique. Vous connaissez les liens qui m'attachent particulièrement aux églises du Canada. Eh bien, ces églises, au service desquelles se sont consacrés, avec un parfait dévouement, un certain nombre de prêtres, mes enfants spirituels, la plupart formés parmi nous, sont aujourd'hui désolées par la fièvre pestilentielle qui dévore la malheureuse Irlande. Le typhus, porté par une grande multitude d'émigrants qui, de cette île, ont été chercher en Amérique un asile contre la famine, fait des ravages effrayants au sein d'une population digne de tout intérêt. La mortalité y augmente sans cesse, et le clergé catholique, toujours à la hauteur de sa divine mission, s'expose pour le salut de ses frères aux dangers les plus imminents de l'épidémie. Il entre dans des desseins de la Providence de ne pas le couvrir, comme nous pendant les invasions du choléra, d'une protection toujours préservatrice. Déjà dans tous les rangs de la milice sainte, la mort a fait des victimes, et elles se multiplient à chaque instant. Le mal a atteint, avec les prêtres indigènes, ceux que j'avais envoyés. Au moment du départ des dernières lettres, il y avait des malades dans deux de leurs établissements, et le saint évêque de Montréal lui-même, à qui je les avais confiés comme à un père d'amour et de sollicitude, Mgr Bourget, mon vénérable ami, considéré à juste titre comme le principal soutien et pour ainsi dire comme l'âme de l'Église du Canada, avait été frappé de manière à ne laisser presque aucun espoir de rétablissement. Un de ses vicaires généraux avait succombé.

« Digne de représenter parmi ses ouailles le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, le généreux prélat avait offert à ses prêtres l'exemple du zèle et du courage pour le soin spirituel des malades. Il faisait auprès d'eux son service personnel de jour et de nuit, soit dans les hôpitaux, soit dans les réduits empestés où gisent, les uns près des autres, plusieurs mourants en proie à des ardeurs dévorantes. Il a continué avec une admirable activité et au milieu des plus pénibles sollicitudes, ce ministère héroïque jusqu'au jour où il est allé lui-même, atteint du fléau, se coucher dans un hôpital. L'extrême fatigue du corps, dans ces moments terribles, les anxiétés de l'esprit et la douleur de voir la dissolution de son peuple, et surtout son clergé moissonné par la mort, ont dû augmenter pour lui le danger et ajouter à l'intensité du mal.

« A en juger d'après les instructions données aux prêtres par Mgr Bourget, l'épidémie sévit d'une manière bien dangereuse pour les personnes obligées d'être en rapport avec les malades. Un exemplaire de ces instructions qui m'a été envoyé porte qu'on pourra, dans certains cas, se borner à entendre une confession sommaire et à donner l'absolution; que, dans d'autres cas, on fera faire à plusieurs malades à la fois un aveu général de leur culpabilité devant Dieu, on les excitera à la contrition par quelques paroles adressées à tous, et on leur donnera aussitôt l'absolution à tous ensemble comme sur le champ de bataille, tandis que l'action va être livrée. Enfin, il est dit que dans l'administration du sacrement d'extrême-onction, on se contentera de faire une seule onction. Rien ne donne une plus forte idée de l'extrémité où l'on se trouve réduit, que ces paroles désolantes que je n'ai pu lire sans en éprouver une indicible impression.

« Il est vrai que j'ai une raison spéciale de m'intéresser de tout mon cœur à ce qui se passe dans cette contrée de l'Amérique. Je sens en ce moment toutes les angoisses de la paternité en connaissant le danger de ceux que la grâce m'a donnés. J'apprenais avec tant de bonheur les bénédictions que le Seigneur répandait sur leurs travaux apostoliques; il était si consolant pour moi de savoir qu'un d'entr'eux, présenté par le suffrage unanime de l'épiscopat canadien, venait

d'être institué par le Souverain-Pontife premier évêque d'une église nouvellement érigée, que je ne puis que m'associer aux douleurs comme aux joies de ce pays. Mais indépendamment de ces motifs particuliers, je dois être touché de l'épreuve envoyée à une chrétienté importante, française d'origine, constamment maintenue dans la foi fervente du temps de sa fondation, malgré la présence et la domination de l'hérésie, et qui, par ses progrès et ses conquêtes de tous les jours, semble destinée à conserver ou à convertir au catholicisme les possessions encore si étendues de l'Angleterre dans le nord de l'Amérique, tandis que la parole de Dieu se fait entendre soit parmi les colons au sein des cités qui s'élèvent incessamment, soit parmi les sauvages au fond des forêts primitives qui couvrent cette partie du Nouveau-Monde....

« En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur, lire en chaire, dimanche prochain, la présente lettre, par laquelle, à partir du jour de sa réception, il est prescrit jusqu'à nouvel ordre de dire tous les jours à la messe, pour le clergé et les fidèles du Canada, la collecte, la secrète et la postcommunie Pro quæcumque tribulatione, et d'ajouter pour eux, toutes les fois qu'on donnera la bénédiction du très Saint-Sacrement, la supplique collecte ou oraison avec le verset: Salvos fac servos tuos, et le répons: Deus meus, sperantes in te.

« Recevez, Monsieur, avec l'expression de mon sincère attachement, celle des vœux que je fais pour que le Seigneur répande sur votre ministère et sur votre personne ses plus abondantes bénédictions.

« CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE, évêque de Marseille. »

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

ADRESSE AU PUBLIC.

Si l'on observait que les produits du sol sont la source presque unique d'où proviennent notre nourriture et nos habits, et qui alimente le commerce et les manufactures, on porterait un intérêt plus général à la prospérité de l'art agricole, et à procurer toute l'instruction et l'encouragement possibles à ceux qui font leur état de créer ces produits, afin qu'ils les fassent avec succès pour leur propre avantage et pour celui de la société. L'agriculture est en dehors des démêlés politiques et de parti, car tous les hommes ont besoin de nourriture et de vêtements, qu'ils tirent du sol soit directement, soit d'une manière indirecte, et il leur est ainsi d'un intérêt majeur de voir le pays qu'ils habitent cultivé d'une manière plus parfaite. La production de la nourriture est en premier lieu. Si cette nourriture manque par suite de la mauvaise culture, ou d'autres causes, les ressources publiques d'un pays seraient souvent insuffisantes pour y suppléer. Il faudra des années pour que les cultivateurs du Canada puissent réparer les dommages qu'a causés la mouche des bleds. Si l'on avait introduit plus tôt la semence dont on se sert actuellement, les pertes auraient été bien moindres, et ce fait seul indique qu'il faut une attention constante à l'agriculture pour opérer avec avantage. Si l'on égoutait bien les terres, on se plaindrait moins des saisons et des mauvaises récoltes. Dans des saisons ordinaires quant à l'humidité et à la chaleur, la plus mauvaise peut donner des produits satisfaisants, mais lorsqu'il s'agit de combattre les difficultés naturelles et de faire produire d'abondantes moissons dans des saisons difficiles, c'est à la science et à l'observation que la pratique de l'agriculture doit être confiée. Les dix-neuf vingtièmes des habitants du Canada cultivent la terre suivant la même routine chaque année, quelque différence qu'il y ait dans les saisons. On ne doit donc pas s'étonner de la nature variable des produits, avec les mêmes soins apparents. Il est des années où, à cause des pluies, des pertes ont lieu inévitablement, et d'autres où on trouve souvent des mécomptes qu'aucune prudence humaine ne peut prévenir. Mais si le cultivateur entend son état et a un capital suffisant, il peut remédier à une grande partie de ces inconvénients. C'est à lui à tirer le meilleur parti des moyens qu'il possède. En Angleterre, on s'est convaincu de l'importance d'instruire et d'encourager le cultivateur, et en Canada nous dépendons encore plus que là des produits agricoles. Combien donc ne serait-il pas sage pour nous d'apprendre et de pratiquer les meilleurs modes de culture, d'élever des animaux, et d'économie rurale? L'instruction n'est pas égale partout, mais il s'en trouve assez pour donner un élan favorable à l'agriculture. Nous avons de bons cultivateurs sans instruction, mais par là même ils ne peuvent être au fait dans toutes les branches qui les intéressent. A proprement parler il n'est pas nécessaire d'une éducation parfaite pour être cultivateur, mais elle est toujours avantageuse, et ceux qui, possédant cette éducation, l'appliquent au bien général, doivent être regardés comme des bienfaiteurs. L'avantage peut-être fortuit qu'ils ont eu dans leur jeunesse, ne diminue par leur mérite. En général l'homme instruit est porté à être généreux et bienveillant, et est au-dessus de l'envie jalouse; il est porté à aider à la prospérité générale et au bonheur commun.

Il n'y a nullement à douter que le produit annuel du Bas-Canada ne puisse être doublé par l'adoption d'un meilleur système de rotation de labourage, etc., et tout cultivateur intelligent pourra se convaincre du fait en faisant une tournée générale dans les différentes campagnes, et en constatant l'état présent de l'Agriculture. Cette augmentation de produits équivaldrait pour le pays à un don annuel de plusieurs millions de livres, courant. De manière que le perfectionnement en agriculture est un objet digne de tous les efforts et de tous les soins qu'on est capable d'y apporter.

En voulant les améliorations, la Société est loin de désirer la diminution du produit général des grains; au contraire, elle est persuadée qu'une production de grains beaucoup plus considérable serait le résultat inmanquable des perfectionnements demandés. Il peut y avoir une grande variété de récoltes cultivées d'après un système parfait d'agriculture, sans que la quantité des grains recueillis annuellement en soit diminuée.

Si l'on remettait toute idée d'amélioration jusqu'à ce que les cultivateurs eussent une éducation complète, nous pourrions y renoncer pour cette génération. Il n'y a pas de raison pour remettre d'un seul jour nos efforts pour instruire et encourager nos campagnes. Il n'est pas une paroisse, pas une maison peut-être dans le Bas-Canada, qui n'ait des lecteurs et des auditeurs capables de comprendre des suggestions et des détails de pratique écrits en style simple, transmis avec la sanction d'une Société possédant leur confiance. Nous espérons fermement que le clergé des campagnes aidera et recommandera une tentative aussi propre à avancer la position du peuple Canadien. Lord Faversham, en parlant en Août dernier devant la Société d'agriculture: « Je puis dire quant à l'école d'agriculture, qu'elle est activement en opération, et conduite d'après les meilleurs principes, et que les applications pour admission ont de beaucoup excédé les espérances. J'ajouterai aussi que, suivant moi, cette institution ne sera pas complète si l'on n'y ajoute une ferme modèle, et j'espère voir sous peu l'établissement de ce souhait, car partout où l'on a établi de telles fermes modèles, elles ont été avantageuses et ont très bien réussi. Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce but je pense que ceux qui s'occupent de culture trouveront du profit à saisir toutes les occasions de s'instruire en lisant toutes les publications qui se font sur des sujets agricoles; elles y trouveront des renseignements importants et des détails intéressants sur le sujet. Je mentionnerai le rapport annuel de la Société royale d'Angleterre, le rapport de notre propre Société, le Farmers' Magazine, et autres publications qui toutes contiennent d'excellents renseignements pour les élèves dans toutes les branches de la science, la Chimie, la Botanique, la Géologie, l'Entomologie et la Mécanique, formant partie de l'éducation agricole dans les institutions d'Ecosse, et certainement c'est là un pays qui n'est pas surpassé, s'il est égalé, dans l'avancement rapide et extraordinaire de l'amélioration culturale. » Telle est l'opinion d'un seigneur anglais, grand propriétaire, sur les écoles d'agriculture, les fermes modèles, et les publications agricoles. A la même réunion, Lord Morpeth termina un discours éloquent comme suit: « Ainsi, en combinant la théorie et la pratique, en égoutant vos champs et leur enlevant l'humidité stagnante, en élevant à vos esprits de vieux préjugés, en améliorant votre sol avec de fertiles engrais, et votre intelligence au moyen de connaissances utiles, en récoltant dans vos greniers les produits de l'année, et dans votre mémoire les fruits de l'intelligence, de l'entreprise et du savoir, vous pourrez, fermiers d'Angleterre et fermiers du Yorkshire, prendre dans le système social la position à laquelle vous avez tant de droits. » Ces paroles peuvent s'appliquer également aux cultivateurs Canadiens, et cette Société désire vivement placer des renseignements utiles entre les mains de tous les cultivateurs. Quant à présent, et jusqu'à ce que la Société ait pu voir quel appui elle recevra, et comment le public appréciera le but qu'elle s'est proposé en s'organisant, elle ne peut faire plus que de publier un journal dans l'une et l'autre langue. La

meilleure preuve de la faveur publique se trouvant dans l'adhésion nombreuse de membres dans tous les districts du pays, dans la souscription au journal, soit dans une langue, soit dans les deux, va la diversité que l'on se propose d'introduire à cet effet dans chaque publication; enfin dans l'envoi de communications sur des sujets utiles. Si cette société devait être d'un avantage général, une modification de souscription annuelle devrait être fournie volontiers. La société augmenterait de confiance et de courage si elle était sûre d'un appui général; le sentiment contraire prévaut en elle si ceux que ses travaux intéressent le plus, les voyaient avec indifférence. Son utilité sera tout naturellement proportionnée à l'encouragement qu'elle recevra, non en paroles, mais en souscriptions, de manière à atteindre le but énoncé dans les résolutions adoptées et maintenant soumises au public. Si le siège principal de la société est pour le moment à Montréal, elle ne sera pas exclusive dans ses publications ni dans l'établissement de fermes modèles lorsqu'elle sera à même de le faire. L'on peut devenir membre de la société en contribuant annuellement cinq chelins et la souscription au journal sera également de cinq chelins dans chaque langue. La modicité de ces sommes indiquera suffisamment aux souscripteurs et aux correspondants, et aux agents qui enverront des listes, la nécessité d'employer des occasions privées s'ils ne paient le port. Les membres du clergé et des professions et les personnes instruites en général, sont priés de s'intéresser à obtenir des souscripteurs, et de faire connaître les succès qu'ils auront obtenus, par lettres adressées au secrétaire, William Evans, secrétaire à Montréal, en attendant que des Bureaux spéciaux puissent être ouverts en cette ville et à Québec.

La société croit pouvoir compter avec confiance sur un appui général, et toutes les personnes qui désirent devenir membres, ou prendre le Journal de la société, sont priées de faire leurs souscriptions au secrétaire, et cet effet, avec leur résidence et les bureaux de poste à leur convenance, et il en sera accusé réception dans le premier numéro du Journal, par la publication de la liste des souscripteurs; ce qui épargnera les frais de la poste.

Souscription annuelle au Journal, 5s.

SAUVETAGE.—Porte morte Delvigne.

Dans les circonstances trop fréquentes où un navire vient d'échouer près de terre, l'opération du sauvetage des malheureux naufragés deviendrait singulièrement facile, si l'on pouvait toujours établir entre eux et le rivage, une communication à l'aide d'une corde ou même d'une simple ficelle; car, une fois transmis aux personnes en danger, ce lien, quoique doué d'une faible ténacité, peut servir à leur faire passer un cordage plus solide; celui-ci, retenu par un bout sur la terre ferme, et fixé par son autre extrémité sur le lieu du désastre, constitue sous le nom de porte morte, l'un des moyens de salut les plus efficaces auxquels on puisse recourir pour porter secours aux naufragés. On a tenté bien des efforts pour établir de loin cette première communication. M. le capitaine Manby a eu l'idée que l'on pouvait croire seconde, d'attacher à un projectile lancé par la poudre, à une bombe, par exemple, l'extrémité d'une corde flexible qui devait se dérouler et se trouver aussi lancée à grande distance vers le navire échoué.

Mais presque toujours la corde tirée trop brusquement se rompait avant que de participer à la vitesse du projectile qui tendait à l'entraîner. En admettant que cette rupture n'eût pas lieu, il restait encore à craindre que le projectile poussé par le vent ne devînt par trop de la direction qu'on voulait lui imprimer, qu'il ne tombât avec fracas au milieu des gens qu'on se proposait de secourir. Pour ces divers motifs, l'idée si séduisante du capitaine Manby paraissait devoir être abandonnée, lorsque M. Delvigne entreprit de la modifier et de la compléter de la manière la plus heureuse. Déjà M. Delvigne s'est fait connaître par l'invention des balles cylindro-coniques qui commencent avec des mousquetons une justesse de 800 mètres; et la beauté de ces résultats universellement constatés nous inspire toute confiance pour ceux qu'il annonce aujourd'hui et qui semblent devoir tourner bien plus directement au profit de l'humanité.

Trois objections se présentent lorsqu'on prétend remonter un cordage dans les airs et à la suite d'une bombe: la rupture, la déviation par le vent et la chute de la bombe elle-même. Aucune d'elles ne subsiste plus si, comme M. Delvigne, on supprime la bombe, et si l'on compose le projectile de la corde même qu'il s'agit de lancer. Que l'on imagine une corde roulée en pelote allongée et contenue dans une enveloppe cylindrique terminée antérieurement en cône, et présentant à l'extrémité postérieure une ouverture par laquelle s'échappe l'un des bouts de la corde; celui-ci est le bout intérieur de la pelote, tandis que le bout extérieur est fixé à l'enveloppe. Pour quiconque a dévidé une pelote de ficelle en tirant sur le bout intérieur, il est déjà évident que la corde pourra sortir en entier de son enveloppe sans offrir la moindre résistance.

Prenez maintenant un mortier, chargez-le d'une quantité raisonnable de poudre; introduisez, en guise de projectile, l'enveloppe cylindrique bourrée de corde, et ayons soin de retirer le bout libre qui s'en échappe, et que des précautions particulières garantiront de toute combustion; enfin, mettons le feu à la pièce. La boîte est projetée; mais à mesure qu'elle s'avance elle abandonne la corde qu'elle contient, et elle arrive au but presque vide et déchargée d'une partie de

la masse dont elle était munie au moment du départ. Ayant abandonné la corde incluse à mesure qu'elle parcourait sa trajectoire, la boîte arrive au terme de sa course sans avoir opéré ni traction, ni rupture, et sans causer de choc redoutable; et comme d'ailleurs elle est de bois et presque vide, si elle n'a pas atteint exactement le but, elle flotte à la surface de l'eau comme une petite bûche en attendant qu'on vienne la saisir.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer comment est apparu ce porte-amarre, comme dit M. Delvigne, résiste au vent malgré sa légèreté spécifique. Il faut d'abord faire remarquer que cette boîte à cordes constitue un projectile très allongé, et qu'en raison de sa forme ce projectile se meut au sein de l'air, non pas tant, dans le sens où il a été lancé que dans la direction même de son axe, à peu près comme un bateau qui résiste à la dérive et se meut presque uniquement dans la direction de la quille, lors même qu'il est soumis à une force impulsée qui agit obliquement. Il résulte de là que si le vent agit pour dévier le porte-amarre d'un certain côté, la corde qu'il laisse après lui, suspendue dans les airs, reçoit aussi l'impression du vent. Fixée à la partie postérieure de l'enveloppe, elle la pousse dans un sens, tandis que la partie antérieure se tourne dans le sens opposé et se dirige contre le vent. En vertu de cette position, le porte-amarre tend à modifier sa course et à marcher contre le vent. Il y a donc deux actions opposées qui tendent à se détruire, et il en résulte une compensation plus ou moins parfaite en vertu de laquelle l'appareil imaginé par M. Delvigne se laisse beaucoup moins influencer par le vent qu'on ne l'aurait cru au premier abord.

Dans les essais auxquels on s'est livré jusqu'à présent à Lorient, la portée moyenne du porte-amarre lancé par un mortier de 15 centimètres (calibre de 24) a été de 250 mètres avec une charge de 150 grammes de poudre seulement. Incessamment de nouvelles expériences qui seront exécutées avec l'autorisation du ministre de la marine, promettent d'atteindre à une portée de 500 mètres, ce qui est bien suffisant pour le plus grand nombre des cas.

Si, dans la pratique, l'appareil que nous venons de décrire, répond à nos espérances que l'auteur en a conçues, on peut dire que ce sera un beau spectacle que celui d'une arme de guerre et d'une poulie meurtrière employées à lancer un bal secourable à des malheureux livrés aux angoisses d'une mort presque certaine.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE DU CANADIEN.

Paris, le 1er octobre 1847.

FRANCE.—Le duc d'Angoulême vient d'être définitivement nommé gouverneur-général de l'Algérie; beaucoup de personnes s'obstinent à voir dans cette circonstance, l'accomplissement du désir de faire une position au prince et d'arriver à la vice-royauté de l'Algérie; cela peut être certainement au fond de cette pensée, la nomination du prince ne peut manquer d'avoir les meilleurs résultats pour la pacification de la colonie. Les Arabes ne sont pas encore imbus de nos idées démocratiques, ils n'ont fait aucun pas dans ce qu'on est convenu d'appeler le progrès, leur religion même les porte à considérer un prince comme une chose sacrée, à laquelle tous les hommes doivent obéir; il a le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, il est donc bien au-dessus des autres mortels. La nomination du prince aura donc pour effet de consolider notre puissance en Algérie, de retenir les populations sous le joug, et c'est un grand pas de fait dans un moment où nous avons en tête un antagoniste aussi persévérant qu'Abd-el-Kader.

Un événement furtif a failli être fatal au futur régent, et le mystère qu'on a mis à en cacher les circonstances a fait croire à beaucoup plus de gravité encore. Le duc de Nemours étant à la chasse, fut atteint d'un coup de feu, qu'une personne de sa suite tira presque malgré elle et sans songer à l'insulte jetée du sang royal. Il paraît que le chasseur maladroît est sujet à un tic nerveux et que c'est dans l'un de ces moments que le coup est parti. Quelques grains de plomb au visage ont porté la terreur parmi les courtisans, qui dans les premiers instants ne savaient à qui s'en prendre et parlaient déjà de tentative d'assassinat. Le prince n'a été qu'un jour souffrant et a pris sur lui de se montrer le lendemain pour faire cesser les commentaires. Il paraît cependant que si le plomb eût frappé quelques lignes plus haut, un grand deuil pouvait en résulter, sinon pour la France, au moins pour la famille royale. Le fait est que le coupable sans le vouloir était d'un rang tellement élevé qu'on cherchait à cacher sa faute de crainte qu'on exploitât encore cet accident pour crier au fratricide, à une époque où le vent du crime paraissait soulever sur la haute classe de la société. Ce pauvre prince de Joinville, qui aime beaucoup son frère, était affligé plus que tout autre; il joint à sa surdité bien connue des mouvements nerveux qui tournent à l'épilepsie interne et c'est dans l'un de ces mauvais instants que son coup de fusil était allé jusqu'au front du régent en herbe.

La partie la plus saillante de cette dernière quinzaine est l'arrivée et la présentation de l'ambassadeur persan. Mirza-Mehemed-Ali-Khan est un homme de 54 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, d'un embonpoint développé; ses traits sont réguliers et fins, son œil noir, vif et pénétrant; son sourire fréquent. Ordinairement vêtu de la robe persane et du long bonnet traditionnel en poil d'astrakan, il ne quitte cette coiffure que dans les grandes cérémonies pour la remplacer par une espèce de turban en cachemire blanc avec aigrettes et diamants. A l'audience royale, il était accompagné de Mamouth-Khan, son gendre, secrétaire particulier d'ambassade et de Mirza-Chefi, autre secrétaire; il avait avec lui Mirza Abd-ul-Trassan-Vehab-Khan, son fils, charmant enfant de 13 ans, d'une figure très belle et très spirituelle. L'ambassadeur parle correctement un grand nombre de langues; l'anglais, le russe, l'arabe, le turc de Constantinople et celui de l'Asie mineure.

Le discours d'apparat de l'envoyé persan est tout dans le style oriental, si riche, si pompeux et en même temps si exagéré. " Mon souverain, commence-t-il par dire, dont la puissance égale

celle de la constellation de Saturne, le padishah de Perse, dont les troupes aussi nombreuses que les étoiles, et dont l'empire est au niveau du ciel, m'a fait l'honneur de me charger, moi votre serviteur profondément dévoué, de l'insigne mission de déposer les hommages de sa royale amitié et les plus hautes assurances de son affection impériale, devant Votre Majesté, insigne sublime du soleil, sur le seuil auguste de votre grandeur impériale."

" En ce jour fortuné, je me présente à votre cour impériale et rivale du firmament, pour accomplir la mission qui m'a été confiée."

" Depuis l'époque où votre majesté impériale est venue augmenter l'éclat de la couronne du trône de cet empire, les anciens sentiments d'amitié et de sympathie des deux gouvernements de Perse et de France, n'ont fait que s'en accroître, et j'ose solliciter votre personne sacrée d'être persuadée de la vérité pure et de la foi sincère de son serviteur profondément dévoué, alors qu'il exprime ici que le vœu le plus cher du padishah de Perse est que les anciennes relations continuent chaque jour de s'accroître et de s'affermir."

" Je suis glorieux et fier de présenter à votre sublime majesté impériale, les lettres de la majesté impériale le très magnifique souverain de l'Iran, Mahomed-shah, à qui j'ai dévoué mon âme, et de m'inscrire auprès de Votre Majesté comme ambassadeur de la haute cour de Perse."

" Outre les lettres que je dois présenter à votre illustre personne, dont la splendeur est égale à celle des cieux, je suis chargé de déposer entre les mains sacrées de votre auguste majesté cet écrit, qui est de la main vénérée de mon glorieux souverain, et cet auguste portrait qui est le sien."

L'ambassadeur a remis en effet au roi de France, la lettre autographe de son souverain, le portrait en miniature, enrichi de diamants de ce monarque et les décorations du soleil et du lion, au fils du roi des Français par le shah de Perse. La reine a reçu plus de mille étouffes de Perse, des bracelets, des colliers de perles et autres objets d'un grand prix; le comte de Paris et les jeunes princes ont reçu des fusils incrustés dans de riches boîtes à la manière persane.

L'ambassadeur a assisté à de belles manœuvres au camp de Compiègne, et il a pu se faire une idée de la grandeur militaire de la France, comme Paris a pu lui faire connaître sa supériorité incontestable.

Les succès d'Abd-el-Kader ont un moment ému le gouvernement; mais les dernières nouvelles du Maroc ont un peu rassuré nos hommes d'Etat. On ne s'en occupe pas moins à monter la maison du futur gouverneur de l'Algérie, et le duc d'Angoulême partira le plus tôt possible pour prendre possession de son gouvernement; on dit que le duc de Nemours ira l'installer. Le duc doit être à Marseille le 30 septembre.

Paris a été jeté dans une véritable affliction par une mort qui a fait sensation. Le poète et romancier célèbre, Frédéric Soulié, a succombé le 23 au matin à la douloureuse maladie dont il était atteint, après 80 jours de souffrances; son intelligence n'a cependant pas été troublée un instant. Voici ses dernières paroles: " J'aurais bien désiré de vivre pour être reconnaissant; Bérard (c'est le directeur du théâtre de l'Ambigu comique) ayez soin de mon vieux père. Voici des vers que je compose pour vous tous; écrivez-les, Colin, faites approcher cet enfant, faites-le mettre à genoux, c'est un enseignement pour lui; je n'ai jamais écrit contre la religion; si je l'ai fait quelque part, c'est par légèreté. Merci mes bons amis, vous êtes tous là, je vous vois bien tous." Il a dit au fils de Bérard: " Enfant, tu es appelé bien jeune à voir un divin spectacle; aime ton père, aime ta mère, et sois bon pour tous; quand on n'a fait de mal à personne, on meurt tranquille comme je meurs. Regarde."

Melchior-Frédéric Soulié n'avait pas d'enfant, et regardait celui de Bérard comme le sien. Une sœur-religieuse de la maison de Notre-Dame de Bon-Secours ne l'a pas quitté d'un moment, et il a reçu tous les secours de la religion. Né à Foix (Ariège), le 23 décembre 1800, d'un père employé dans les finances, il commença ses études à Nantes et fit sa rhétorique à Poitiers. Il fit son droit et fut expulsé de l'école comme ayant pris part active à une révolte contre le doyen. Il entra dans l'administration des impositions directes et la quitta lorsque son père en fut exclu comme soupçonné de bonapartisme. Il publia un petit volume de poésies sous le titre d'*Amours françaises*, qui passa inaperçu; mais qui lui donna occasion de se lier avec les bureaux de lettres. Il devint, en 1827, directeur d'une entreprise de menuiserie mécanique, et fit pendant ce temps une tragédie de *Romeo et Juliette* qu'il ne put faire recevoir aux Français, parce qu'on lui préférait celle d'Arnaut, fils; à l'Odéon, il eut mille peines à obtenir une lecture et sa tragédie fut refusée. Il donna en 1828 à l'Odéon le drame de *Christine* en cinq actes et en vers, qui tomba d'une façon éclatante. Pendant 1830 il fit une petite pièce en deux actes: *Une Nuit du duc de Montfort*, qui lui rapporta plus d'argent que ses deux tragédies. Il prit part à la révolution de juillet, se battit et fut décoré. Il travailla à la *Mode* et au *Voleur*, avec Balzac et Sue. Malgré son peu de succès au théâtre, il fit encore en moitié avec M. Cavé une pièce en cinq actes et en prose, intitulée *Nobles et Bourgeois*, qui tomba encore. Il se jeta alors dans le feuilleton, où la célébrité vint lui accorder son patronage. Plus tard il rentra dans le théâtre où la chance lui devint favorable, et où il laisse les souvenirs les plus honorables.

Voici ce qu'on peut appeler le chant du cygne de ce pauvre Frédéric:

Lui, noble cœur, ange au regard si doux,  
Quand l'ange de la mort, presque vain, par vous,  
Oublit de frapper sa victime expirante,  
Pour le pauvre martyr, vous, l'image vivante  
De tous ces êtres dans et de toutes vertus,  
Que vous dire, âme d'or, ma sainte bienfaitrice?  
Vous m'avez tenu lieu, sœur, de ma sœur absente,  
Mère, de ma mère qui n'est plus.

Je n'achèverai point mon pénible labeur!  
Plus de rêverie... hélas! imprudent moissonneur,  
Hâtez tous les travaux faits à ma fur e-aïlle,  
Je jetai au grenier le froment et la paille;  
De mon rude labeur nourrissant ma maison  
Sans m'informer comment s'écoulaient la moisson!

Viens près de moi, Bérard... et toi, Mairé, Collin!  
Près de moi, près de moi... car voici bientôt l'heure!  
Voici qu'on me revêt de ma robe de lin  
Pour entrer dignement dans..."

Et sa voix s'arrêta ici... et ces vers restèrent inachevés, interrompus par le râle de la mort.

Le ministère a subi une modification. Le maréchal Soult s'est enfin décidé à donner sa démission et la présidence du conseil est échu à M. Guizot, qui l'attendait depuis long-temps. Cet événement ne change rien à la marche des choses; car depuis deux ans le vieux maréchal n'était président que de nom et ne prenait part à aucune délibération. Pour consoler le vieil ambassadeur on vient de faire revivre un titre qui avait été créé en 1660 par le maréchal de Turenne, et renouvelé seulement en 1702 pour le maréchal de Villars: c'est celui de maréchal-général de France, qui lui a été conféré par ordonnance du 26 septembre. Il est assez plaisant d'assimiler un Soult aux noms les plus glorieux consacrés dans les fastes français; Napoléon, qui se connaissait en hommes, n'eût pas été aussi maladroît.

Le prince de Montfort, fils de Jérôme Napoléon, vient d'arriver à Paris, où son père va arriver aussi; ils ont obtenu l'autorisation de résider en France, et nous devons nous féliciter de les voir rendus à notre pays, où ce sont deux bons Français de plus.

ALGÈRE.—Les succès d'Abd-el-Kader viennent d'être interrompus par un échec inattendu. Les tribus des Hachem et des Beni-Amer, réfugiées au Maroc et qui s'étaient déclarées en sa faveur, viennent d'être détruites par le prince impérial Sid-Mohamed, fils de l'empereur, qui commandait le camp de Veza; plus de 15,000 hommes, femmes et enfants ont été massacrés dans une horrible boucherie, les filles seules ont été épargnées pour être livrées à la cupidité des vainqueurs. Abd-el-Kader aurait fui dans les déserts d'Avoyard sur la rive droite du Molnia; on le disait blessé, mort même, mais cette nouvelle a été démentie. Les Arabes acceptent cette boucherie sans en accuser ni Muley Abd-el-Rhaman, ni Abd-el-Kader. A leurs yeux les nombreuses trahisons des Beni-Amer, les prédictions faites contre eux et contre les Hachem expliquent suffisamment l'arrêt de Dieu qui devait les frapper.

ANGLETERRE.—Une crise financière très-prononcée arrive dans la Grande-Bretagne: c'est le contre-coup de celle de France, dont nos voisins s'étaient quelque peu réjouis. La maison de Kerell et compagnie, engagée dans des opérations considérables avec les Indes Orientales, vient de déposer son bilan; son passif dépasse 600,000 liv. sterl. Les chemins de fer en voie de construction ont déclaré la suspension des travaux. La banque d'Angleterre est dans une situation critique; M. J. Wilson a suggéré l'expédient d'en venir aux billets d'une livre sterling. Les Anglais sont seuls juges compétents dans les affaires de ce genre; ce sont des intérieurs de ménage qui ont besoin des hommes d'expérience pour arriver à maturité.

On a fait courir le bruit que la reine Victoria avait eu un accès de maladie mentale, dont sa famille a déjà donné plusieurs exemples. Il faut espérer que cette position n'est pas aussi sérieuse qu'on le dit; car il y a quelque chose d'affligeant de penser qu'une princesse aussi jeune et avec une si brillante perspective serait affectée d'une calamité semblable.

Des faillites, des émeutes, des assemblées d'ouvriers affamés, ou de fabricants aux abois, voilà les nouvelles que donne chaque courrier de l'empire britannique: En Ecosse la *yeomanry* a été obligée d'intervenir parmi les mineurs qui se plaignaient en émeutiers d'une diminution de salaire. En Irlande ce sont les fermiers qui, au nombre de 4000, viennent de décider à Tipperary la formation d'une ligue pour se protéger contre les propriétaires. L'Irlande est encore ravagée par le typhus; on compte les morts par centaines. Enfin la presqu'île de Goernesey a aussi son agitation par suite du mécontentement qu'elle donne un arrogant gouverneur, le major-général Napier.

Au milieu de cet intérieur si affligeant le gouvernement anglais semble ne s'occuper que de l'extérieur; il cherche à asseoir partout sa prépondérance et ressemble à cet homme qui voit brûler sans s'en embarrasser sa propre maison, tandis qu'il cherche à maîtriser celles de ses voisins. L'avenir prouvera si ce mode d'administration est le meilleur, et nous craignons bien que le peuple ne recueille pas tous les fruits des intrigues de ses chefs, autant que de leur insouciance pour leurs administrés.

DEUX-SICILES.—L'insurrection des Calabres continue, ainsi que celle de la Sicile; le sang a coulé en abondance; il est probable que les troupes napolitaines seront insuffisantes pour arrêter le cri de liberté qui retentit d'un bout à l'autre de l'Italie.

(A Continuer.)

### ANNONCES NOUVELLES.

- Harengs à vendre.—Bois.
- Commiss demandé.
- Assemblée des créanciers de Paul Octave Dupuy, banquier.
- Assemblée des créanciers de William Henry Lemoine, failli.
- Portrait de Jacques Cartier.
- Versement demandé pour le Télégraphe Electrique.
- Assemblée des créanciers de Christopher Flanagan.
- Mercantile Lodge n° 19.—A. Soulard.
- Assemblée des créanciers de Mary Ann Hick, pour l'octroi d'un certificat de décharge.

### ENCANS.

- Terre à vendre.—F. DeValois Dugal.
- Marchandises sèches.—G. H. Gibsons.
- Sucre, fruits secs, etc.—A. J. Maxham.

### QUÉBEC:

LUNDI 23 OCTOBRE 1847.

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE EST-IL UNE MYSTIFICATION?

Voilà sans doute la question que se feront tous ceux qui jetteront les yeux sur ce qui se passe

actuellement dans la Nouvelle-Ecosse où le parti de la réforme a, comme l'on sait, remporté une brillante victoire contre celui du gouvernement qui se trouve en minorité depuis les élections qui ont eu lieu récemment. La similitude singulière des événements qui se succèdent depuis quelque temps dans la province qui borde l'Océan avec ceux qui se sont déroulés en Canada, doit attirer l'attention particulière des hommes qui s'occupent d'affaires publiques car ils pourront y trouver des enseignements d'autant plus précieux pour eux-mêmes que la ressemblance entre leur position et celle de leurs co-sujets leur paraîtra moins due au hasard.

Nous n'avons pas sous la main les documents nécessaires pour faire un résumé de l'histoire politique de la Nouvelle-Ecosse et démontrer qu'elle a parcouru les mêmes phases que nous avons vues se reproduire chez nous. Qu'il suffise de savoir simplement que le principe de la responsabilité chez les conseillers du représentant de la souveraineté et l'obligation pour celui-ci de consulter certains fonctionnaires publics qui occupent un siège dans l'Assemblée, c'est-à-dire le principe fondamental du gouvernement constitutionnel fut consacré à toutes les colonies anglaises de l'Amérique du nord par une dépêche de lord John Russell. Des résolutions adoptées dans l'Assemblée du Canada en 1841 et répétées dans celle de la Nouvelle-Ecosse en 1844 développaient, expliquaient ce principe et le consacraient d'une manière solennelle en l'enregistrant sur les journaux de leurs séances.

Les provinces inférieures devaient surtout croire à la sincérité de cette concession puisqu'elles ne l'avaient pas obtenue à la suite de mouvements insurrectionnels et que le gouvernement de la mère-patrie semblait du moins y reconnaître de son plein gré que le pouvoir, ainsi que les faveurs et l'influence qui s'y rattachent, ne devaient plus être l'appanage de quelques familles privilégiées ou de quelques favoris sans intérêt permanent sur le continent américain; mais devaient être au contraire placés désormais à la portée des colons eux-mêmes ou de leurs délégués, les seuls qu'on puisse présumer suffisamment éclairés sur les besoins du pays.

Mais, la comme parmi nous, les gouvernements semblent avoir eu pour tâche secrète d'entraver la marche du nouveau système. La comme parmi nous des ministres populaires ont dû se démettre de leurs charges qu'ils ne pouvaient plus remplir sans trahir les intérêts de leurs commettants. La comme ici l'ancien parti tory ou privilégié, directement intéressé à la conservation des abus, reprit, aidé du gouverneur qui eût dû rester neutre, le pouvoir et gouverna sous les auspices du système constitutionnel avec des majorités d'une voix. La comme ici l'on répondait à ceux qui se plaignaient: " Qu'avez-vous à dire? nous sommes strictement en règle; nous nous conformons aux exigences du système responsable; nous gouvernons au moyen de la majorité, majorité faible, à la vérité, mais suffisante." Que répondre à cela? Rien. Attendre que le bon sens populaire, que l'indignation générale renversent légalement par un vote, ce honteux état de choses. Cela est arrivé. Des élections générales ont eu lieu. Le parti libéral, malgré les efforts inouïs de ses antagonistes, a remporté la victoire. Il a une majorité décidée et reconnue dans l'Assemblée législative. On pense peut-être que les ministres qui n'ont plus la majorité vont résigner de suite et dire au gouverneur: " Excellence, nous avons agi pour le mieux; nous avons gouverné tant que nous avons pu; la majorité des représentants du peuple, nos pensions pouvoir le faire pour le plus grand intérêt du pays et la protection des droits de la couronne. Aujourd'hui que le pays s'est prononcé contre nous, contre nos œuvres, contre nos principes, nous remettons à votre excellence le pouvoir qu'elle nous avait confié; son devoir est de choisir d'autres conseillers parmi la majorité des députés de la nation; le notre est de rentrer dans les rangs des citoyens et d'y travailler encore au bien public comme nos principes nous l'indiquent."

Au lieu de cela que vont faire désormais les ministres nova-scotiens? Ce que feront peut-être les nôtres en pareille circonstance. Ils ont commencé par nier leur défaite; mais, voyant ce point parfaitement clair et bien décidé, et ne pouvant néanmoins se résoudre à abandonner leurs charges, ni surtout les riches émoluments qui en découlent, ils lèvent le masque et soit de leur propre chef, soit de l'aveu même du gouverneur ils essaient de maintenir une thèse nouvelle qui ne serait pas autre chose que le renversement total du gouvernement responsable. Voici ce que dit le *Halifax Post*, journal qui est l'organe connu du gouvernement: " La constitution de la province semble être jusqu'à un certain point vague et incertaine. Il n'y est pas indiqué qu'il devrait y avoir un Cabinet ou un Conseil Exécutif."

" Le secrétaire Colonial peut ordonner au lieutenant-gouverneur de ne prendre l'avis d'aucun bureau ou corps d'hommes quelconque, mais de se reposer uniquement sur les conseils des officiers de la Couronne."

Il est essentiel de noter ces singulières déclarations; car il pourrait fort bien arriver qu'on les vit répéter sous quelque forme par les journaux de l'administration canadienne.

Il est à présumer qu'elles n'ont pas été faites sans préméditation et qu'elles expriment parfaitement les pensées intimes, non seulement des ministres de la Nouvelle-Ecosse et de leurs partisans, mais encore les pensées et les vœux secrets de nos propres ministres et du parti tory tout entier.

Il y a, comme nous l'avons dit, des enseignements, plus sérieux qu'on ne l'imagine d'abord, à puiser dans l'observation de ce qui se passe à l'entrée du golfe, et les symptômes de cette politique rétrograde que l'on semble vouloir y introduire en remplacement du système constitutionnel pur, pourraient être les précurseurs du coup-d'Etat que l'on médite en Canada, que l'on essaie sans doute d'exécuter si le peuple tout entier ne témoigne d'avance par une attitude décidée qu'il ne le souffrira pas. Des indices, vagues il est vrai mais qu'on ne doit pas pour cela négliger, nous portent à croire que la politique du cabinet de Sir John Harvey et les déclarations de son organe officiel sont le résultat d'un plan tracé d'avance et conçu même dès l'époque

de la concession du gouvernement responsable, qu'on ne semble avoir accordé que dans des circonstances difficiles, à la suite d'une double insurrection; au moment où les relations diplomatiques de la mère-patrie avec l'Europe et avec l'Amérique étaient excessivement épineuses; au moment où il fallait, pour simplifier la domination coloniale, protéger des spéculations privées en assurant le crédit public, réunir deux provinces dont les institutions sont plus dissemblables encore que les populations qui les habitent, dont l'une avait épuisé ses ressources et son crédit tandis que les finances et la réputation de l'autre étaient intactes; au moment où un gouverneur-général, envoyé pour faire une grande enquête sur les griefs si fréquemment et si vainement énumérés, venait d'avouer publiquement, chose qu'on ne lui avait peut-être pas demandée, que les colonies avaient été honteusement maltraitées.

Dès que ce système eût été accordé, l'on vit dans toutes les provinces les gouvernements commencer par le laisser fonctionner honnêtement. Des hommes populaires furent appelés dans les conseils, et toutes les mesures qu'ils proposèrent furent accueillies par d'immenses majorités. Plus tard, on vit presque partout les gouvernements entraver peu à peu la marche des affaires et causer des embarras qui amenèrent les résignations des divers cabinets récemment formés. Il semblerait, à voir les difficultés presque identiques jetées dans la politique des colonies, que, par la concession du gouvernement responsable, les hommes d'Etat de la mère-patrie avaient espéré simplement offrir un appât aux chefs des libéraux et trouver parmi eux des complaisants plus attachés à leur position nouvelle que jaloux des droits de ceux qui les avaient investis de leur confiance. Heureusement il n'en fut pas ainsi dans aucune des provinces, et partout on vit de nouveaux ministres demander de nouvelles élections, et grâce à un manège habile, à des promesses séduisantes, à une aide puissante et directe de la part des gouverneurs, obtenir un semblant de majorité et conduire les affaires malgré les protestations des libéraux qui se plaignaient avec justice de n'avoir pas eu franc-jeu dans la lutte dont les représentants du pouvoir suprême eussent dû rester simples spectateurs.

Sur ces entrefaites un changement de gouvernement s'opéra dans la mère-patrie, un nouveau gouverneur-général est envoyé au Canada, les cabinets provinciaux et leurs partisans sont réduits aux expédients pour se soutenir. De nouvelles élections ont eu lieu dans la Nouvelle-Ecosse, et comme on le sait, le succès a couronné les efforts de la majorité libérale. Le résultat de ces élections est un avant-coureur du sort qui menace l'administration du Canada; on sent en haut lieu qu'il faut abandonner l'idée d'entraver la marche du gouvernement dans le sens populaire; on voit que les majorités ne seront désormais plus douteuses et que l'appât des emplois publics qu'on a jeté aux partisans de la réforme comme une pomme de discorde n'a été pour eux au contraire qu'un signe de ralliement et de victoire. Que faut-il faire? Accepter franchement le système responsable, abandonner à son sort le parti qui veut conserver les privilèges, c'est-à-dire les abus; le mettre sur le pied de l'égalité avec les autres citoyens de la colonie, ou essayer, dans le cas d'une défaite électorale fort probable, l'on ne pourra retirer cette concession du gouvernement responsable en démontrant par la constitution que rien n'y indique la nécessité d'un cabinet ou d'un conseil exécutif. C'est à ce dernier moyen qu'on a d'abord avorté recours, comme l'indique clairement la phrase citée plus haut et que nous avons extraite du journal officiel de l'administration vaincue.

Lord Elgin est demeuré, nous devons l'avouer, dans le plus profond silence au sujet des partis; il s'est tenu à l'écart; cela est vrai. L'avenir seul nous dira si cette réserve n'a pas eu pour objet de la part de ce fonctionnaire, chez qui tout indique la précaution du diplomate, de se ménager une entière liberté de mouvements lorsqu'il faudra agir. Nous osons peut-être préférer l'entendre se prononcer d'une manière ou de l'autre que le voir accepter en silence la position que lui font ses ministres actuels; position que l'on ne peut croire d'accord avec les idées qu'il a dû se former du gouvernement constitutionnel à la haute école où il a commencé sa carrière. Il n'est pas reçu peut-être, en fait de choses publiques, de se livrer à des suppositions; néanmoins nous osons dire que nous ne croyons pas que lord Elgin, tout roi solitaire qu'on le représente, demeurerait aussi neutre qu'il le fait, avec des ministres libéraux qui ne se soutiendraient qu'à l'aide de majorités d'une voix, en comptant les leurs, et cela dans les deux branches de la législature!

Mais voici bien autre chose qui devra nous donner à penser: M. Johnston, l'un des ministres de la Nouvelle-Ecosse, s'est rendu à Montréal auprès de lord Elgin, comme membre d'une convention qui doit discuter les affaires des postes, des douanes, etc. Cette précipitation à se précipiter d'une convention dont il n'a pas encore été question en Canada, pourrait bien avoir plus de rapport avec la manière de se défaire du gouvernement responsable qu'avec les douanes, les postes et les chemins de fer. Nous désirons vivement que nos suppositions soient erronées; que tout aille pour le mieux; qu'on n'essaie plus de circonvenir les représentants du peuple, ni de retirer la concession d'un système qui, honnêtement accepté et conduit par le chef du gouvernement, consolidera et simplifiera plus les relations de l'empire avec ses colonies que ne pourraient le faire toutes les ressources de la diplomatie et de l'armée. Mais, nous le répétons, les déclarations du *Halifax Post* nous paraissent d'un mauvais augure; car, parmi nous plus encore que chez nos co-sujets de la Nouvelle-Ecosse, le parti tory, poussé peut-être ou simplement appuyé par le gouvernement impérial qu'il trompe, ne laissera pas, sans de bien grands efforts, le pouvoir s'échapper de ses mains. Ce parti, qui ne veut rien oublier du passé, rien apprendre pour l'avenir, ne pardonnera jamais à ceux qui réclament la puissance au nom du plus grand nombre, la justice pour tous, les charges publiques pour ceux qui les méritent par leurs talents ou leurs travaux.

Nous entendons beaucoup de personnes se plaindre, et probablement avec justice, de la

cherté, inaccoutumée à cette saison, du bois de chauffage qui obtient en ce moment un prix plus élevé qu'à Montréal. On attribue cette hausse, qui fait un tort considérable aux citoyens, à la conduite du commissariat qui achète en grande quantité, bien que sa provision soit plus que suffisante pour les besoins de la garnison pendant un an. Il nous semble que le département militaire, à qui cela doit être égal d'acheter dans un temps ou dans l'autre, devrait choisir le printemps pour faire ses approvisionnements, car c'est au moment où la navigation est près de se fermer que les personnes de la ville font ordinairement leurs achats, et si ceux qui apportent le bois au marché trouvent un acheteur comme le gouvernement, connaissant ses moyens, ils régleront leurs prix sur une échelle assez élevée pour que les particuliers ne puissent faire aucune concurrence.

On regrettera d'apprendre que M. le Dr Painchaud, fils, médecin interne de l'hôpital de la marine, est attaqué du typhus.

M. le capitaine E. Boxer de la marine royale, maintenant maître de port à Québec et trésorier-adjoint de cette ville, vient d'obtenir la pension de capitaine, de £150, pour bons services, laquelle pension est revenue à la disposition de l'amirauté par la nomination du capitaine Pasco, au rang de contre-amiral. Le capitaine Boxer a été fait lieutenant en 1807 et commandant en 1815. Il était avec la Pique sur la côte de Syrie et assista au bombardement de Saint-Jean-d'Acre, ce qui lui a valu la croix du Bain.

ÉMEUTES REGRETTABLES. — On apprendra sans doute avec chagrin que des émeutes et des violences viennent encore d'avoir lieu dans une des campagnes du district de Québec, par suite de la mise à exécution de la loi actuelle des écoles. Nous n'avons pas encore obtenu des détails authentiques bien circonstanciés, mais voici toujours, en attendant plus amples nouvelles, comment une personne que nous croyons bien renseignée nous a raconté les faits.

Quelques personnes de la paroisse de St-Joseph de la Beauce ayant été condamnées pour non paiement des cotisations pour le soutien des écoles, le sheriff de Québec s'y rendit accompagné d'un huissier pour mettre à exécution le jugement. Ayant entendu dire que l'individu chez qui il devait se rendre, se proposait de faire résistance, le sheriff s'était armé d'une paire de pistolets, non chargés, mais seulement afin d'en imposer au récalcitrant. Lorsqu'il se présenta chez lui, ce dernier le reçut d'une manière menaçante, et s'étant armé d'une carabine, il en frappa le pistolet que lui présentait le sheriff, puis courut par une porte de derrière rassembler les voisins qui accoururent armés de faux, de fleaux, de fusils, etc., et menacèrent de se porter aux dernières extrémités envers l'officier de justice s'il persistait à mettre le jugement à exécution. L'huissier fut même sérieusement maltraité et porte sur son visage des marques de violence. Le sheriff est revenu à Québec quérir main-forte, et au moment où nous écrivons, une compagnie de soldats part pour Ste-Marie afin d'appuyer, au besoin, M. le magistrat de police McCord et le sheriff qui ont pris les devants avec l'intention de sommer verbalement les émeutiers de se conformer à la loi et de leur démontrer les maux auxquels ils s'exposent en y résistant. Une arrestation a été opérée.

Ce qu'il faut regretter dans tout ceci, c'est que la punition ne retombera pas probablement sur les vrais coupables. Ceux qui connaissent les habitants de nos campagnes savent fort bien qu'ils ne se porteraient point à de pareils excès s'ils n'y étaient poussés par des personnes influentes qui cherchent à se créer ou à conserver une honteuse popularité en se montrant hostiles à l'éducation et en flattant par-là les vils préjugés de la partie la moins avancée de la population. Espérons qu'avec l'aide éclairée de notre digne évêque dont les membres distingués se sont toujours montrés favorables à l'instruction générale, les hommes égarés par de mauvais conseils ou de mauvais instincts reviendront de leur erreur, comprendront que le plus puissant moyen de salut public gît dans l'éducation de toutes les classes et consacreront à favoriser l'éducation toute l'énergie qu'ils emploient maintenant à l'entraver.

J. P. R. au prochain numéro.

UNE BONNE IDÉE. — On verra par les annonces que M. THÉOPHILE HAMEL, notre jeune et habile artiste, va faire lithographier le portrait de Jacques Cartier d'après les copies qu'il a peintes. Nous ne croyons pouvoir faire un éloge meilleur ni plus vrai de son travail qu'en disant qu'il est presque impossible de distinguer ses deux tableaux de l'original. Tout le monde voudra sans doute avoir les traits de celui qui ouvrit à nos ancêtres la route du Canada.

#### DÉCES.

Aux Eboulements, le 15 du courant, à l'âge de 38 ans, après une maladie douloureuse et souffrante avec la plus grande résignation. Dame Josephine Lee, épouse de M. Jean Savard, négociant du lieu.

A Berthier, comté de Bellechasse, le 16 du courant, Dame Sophie Bone, âgée de 72 ans, veuve de feu André Dubois, écuyer, ancien marchand à St. Thomas.

#### COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin pour un magasin de la Campagne d'un jeune homme actif et intelligent parlant les langues anglaise et française.

On exigera des certificats de bonne réputation et de capacité. S'adresser par lettre affranchie, boîte N. 48, Bureau de la Poste, Québec.

À VENDRE, 8000 PLANCHES de pin brillant de 2 pouces

4000 Madriers de pin brillant, collés. BESWICK MITCHELL, & Co. N. 30 rue St. Pierre. Québec, 20 octobre 1847.

À VENDRE, CASSONADE brillante

Vin de Madère en pipes, en tonnes et en quarts Un assortiment de Cuir anglais Verrierie en boîtes et en paniers Feutre à patente en caisses BESWICK MITCHELL, & Co. N. 30 rue St. Pierre. Québec, 20 octobre 1847.

À VENDRE, Cassonade brillante

Vin de Madère en pipes, en tonnes et en quarts Un assortiment de Cuir anglais Verrierie en boîtes et en paniers Feutre à patente en caisses BESWICK MITCHELL, & Co. N. 30 rue St. Pierre. Québec, 20 octobre 1847.

#### AVIS.

UNE assemblée du BUREAU DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU TELEGRAPHE ELECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE SEPTENTRIONALE, tenue le 21 courant dans cette cité il a été

RESOLU. — QU'UN VERSEMENT DE £2. 10s courants pour chaque action de £10, soit maintenant demandé aux propriétaires ou aux actionnaires de cette association; et que le dit versement soit payable à CHARLES GETHINGS écuyer, trésorier de l'association, au bureau de la Branche de la Banque de la Cité, à Québec, LUNDI le VINGT-SEPT Décembre mil-huit cent quarante-sept; et qu'avis de cette demande soit donnée dans le Québec Mercury et le Canadian, (deux journaux qui se publient à Québec,) par l'insertion de la présente résolution.

Par ordre, W. KIMLIN, Secrétaire.

Association du T. E. A. B. S

Bureau de l'Association, Québec, 25 octobre 1847.

HARENGS DE LA BAIE DES CHALEURS.

490 QUARTS à vendre par le soussigné.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 19ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de MARY ANN HICK, faillie.

Il est ordonné sur motion de la dite Banqueroutière qu'une assemblée publique pour l'allocation d'un certificat à la banqueroutière, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, JEUDI le dix-huitième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 23ème jour d'octobre 1847.

Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

#### VENTES PAR ENCAN.

Seront vendus MARDI prochain, le 26 courant, aux magasins des soussignés, à DEUX heures,

15 TONNES Sucre bûlard jaune

- 5 barriques } Sherry supérieur
- 5 tonnes }
- 10 quarts } Sherry supérieur
- 20 octaves }
- 5 pipes Whisky 50 P. O.
- 20 barriques d'° do
- 20 quarts Café rôti
- 100 boîtes de Liverpool
- 100 do do Québec
- 30 quarts Vinaigre supérieur
- 3 do Gingembre de la Jamaïque
- 20 caisses Sauces et Ketchup
- 5 quarts Sel d'Épsum
- 50 douz Cire en pâte
- 50 boîtes Pipes à fumer
- 15 douz Ficelle de magasin
- 10 milles Cigares
- 20 barils Tabac à priser
- 150 boîtes Vitres
- 20 barils Mastie
- 10 quarts Huile de lin
- AUSSI—
- 30 sacs Pain
- 50 Tonnes et crochets

Par ordre, DUPONT & Co.

Québec, 22 octobre 1847.

Seront vendus sans réserve le 26 du courant au quai de JOHN RACEY, écuyer, rue St. Paul.

UN PETIT BATEAU ponté du port d'environ vingt tonneaux, avec voiles, ancres, chaînes, etc.

Par ordre, A. J. MAXHAM, F. & C.

Québec, 22 octobre 1847.

PELLETIERES.

Dernière vente de Pelleteries pour la saison.

Seront vendus JEUDI le 28 courant, au magasin du soussigné, à UNE heure, les pelleteries suivantes, sans réserve :

- PEAUX de Castor piquées
- " Loutre
- " Loup-marin du sud
- " Martre de roche
- " " Faum
- " Mouton noir et gris
- " Astrakan teint et naturel
- " Lapin français et anglais
- Robes d'Astrakan
- " Angoula
- " Écureuil
- Manchons et Boas de Martre
- " " Vison
- " " d'Allemagne
- " " Rat-musqué
- " " Lapin
- AUSSI—

- 3000 Casques assortis de qualité et de forme
- 250 Casques de goût pour enfants
- 2500 paires de Souliers d'Original
- 200 douz. Mitaines de Mouton
- 50 " Ganselets de Lapin
- 50 " " Mock-fitch
- 60 " Gants de Buckskin
- 50 " " de Mouton
- 25 " Mitaines de Vison pour dames
- 10 " " Neutra

Avec une quantité d'autres articles.

Par ordre, E. LACROIX.

Québec, 18 octobre 1847.

CHARBONS A L'ENCAN.

MARDI le 26 courant à midi, seront vendus à l'enchère publique, au chantier à navires du gouvernement à Sorel, en lots convenables aux acheteurs, environ

600 CHAUDRONS de Charbon de terre.

Conditions : — COMPTANT.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics, Montréal, 19 octobre 1847.

Seront vendus aux magasins des soussignés, DEMAIN MARDI le 25 octobre sans réserve, pour clore des consignations.

La vente commencera à DEUX heures.

UNE assortment général de marchandises de coton, de soie, toiles etc convenables à la saison

Par ordre, G. ET H. GIBSONE,

Québec, 25 octobre 1847.

Sucres, Fruits secs, etc., etc.

PAR A. J. MAXHAM.

Seront vendus JEUDI prochain le 28 courant, aux magasins de MM CHARLES E. LEVEY & Co, à DEUX heures précises :

- 15 TIERCES Sucre blanc bûlard
- 20 quarts do
- 20 boucaux sucre bûlard brillant
- 15 sacs poivre noir
- 130 boîtes Thé Twankay Hyson
- 2 caisses Indigo
- 10 tonnes Genievre
- 100 sacs café vert
- 10 tonnes huile de lin crue
- 200 barils de Peinture IX XX XXX
- 150 boîtes vitres
- 40 paniers bouteilles à vin
- 75 boîtes pipes T D
- 100 sacs sel grillé
- 20 quarts alum
- 200 boîtes fer-blanc I C
- 150 do Canada Pâtes
- AUSSI—
- Four clore une consignation.
- 250 demi-boîtes } raisin de Valence
- 175 quarts de }

Par ordre, F. DEVALOIS DUGAT N. P.

Charlesbourg, 25 octobre 1847.

AVERTISSEMENT.

Per vente publique, sera vendu à la porte de l'Eglise de Charlesbourg, SAMEDI le 13 novembre prochain à DIX heures du matin.

UNE terre en friche située au dit Charlesbourg, au lieu du Bourg-Royal de figure triangulaire, de 3 arpents et un quart de front au sud et terminée en pointe vers le nord au bout de 20 a pens etc, avec Maison, Grange et étable etc ainsi que plusieurs terres à bois. Ces immeubles, dépendent de la Communauté de feu Jacques Bouré avec Dme. Louise Bédard son épouse.

Les conditions de la vente de ces immeubles, seront annoncées sur les lieux et pour plus amples informations on devra s'adresser au Notaire soussigné, près de l'Eglise de Charlesbourg.

Par ordre, F. DEVALOIS DUGAT N. P.

Charlesbourg, 25 octobre 1847.

Vente par Encan

DE PLUSIEURS EMPLACEMENTS DE VALEUR.

JEUDI le 11 novembre prochain, à UNE heure de l'après-midi, au Bureau du soussigné, on procédera à la vente et adjudication par encan public, (s'il n'en est, d'ici à ce temps, préalablement disposé par vente privée) de plusieurs superbes lots de terre et emplacement de différentes dimensions, situés dans les faubourgs St. Jean, St. Roch et St. Louis, appartenant à une personne qui a cessé de résider en cette Ville.

On peut voir les Plans, connaître les conditions et avoir tout autre information que l'on désirera, en s'adressant à LOUIS PANET, notaire.

N. 3, rue St. Louis.

Québec, 22 octobre 1847.

N. B.—On recevra en paiement les débetures du feu

#### EN BANQUEROUTE.

Le soussigné recevra des soumissions jusqu'au 25 courant, pour l'achat du fonds de commerce de P. O. DUPUY, banqueroutier, aussi pour le loyer du magasin situé au pied de la rue La Montagne. Si l'on n'a pas disposé du fonds ci-dessus par vente privée, le tout sera vendu à l'encan vers le 27 courant.

Par ordre, Wm. G. WURTELE.

Québec, 20 octobre 1847.

En Banqueroute.

Dans l'affaire de P. O. DUPUY, Banqueroutier.

Le soussigné a été dûment nommé Syndic pour administrer les affaires du dit Banqueroutier.

Par ordre, Wm. G. WURTELE.

Québec, 20 octobre 1847.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

DES soumissions adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI le 2 novembre prochain, pour l'achat du bateau à vapeur remorqueur Vulcan maintenant à Sorel, avec sa machine de la force de quarante chevaux manufacturée à la fonderie Ste-Marie. — Conditions du paiement : Un tiers comptant, et signalant le contrat de vente; un tiers à douze mois et l'autre tiers à dix-huit mois avec l'intérêt du jour de la vente. Les soumissions devront contenir les noms de deux personnes responsables qui consentent à se porter cautions pour le paiement des deux derniers tiers du prix d'achat.

On peut voir le bateau à vapeur à Sorel en s'adressant à l'officier qui en a la garde.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics, Québec, 20 octobre 1847.

LIBRAIRIE

ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE.

Rue la Fabrique,

LES soussignés ont ouvert un magasin dans la maison ci-dessus occupée par Madame CARWELL, où l'on trouvera constamment en vente, tous les articles de librairie, articles de goût, Gravures, Lithographies de divers formats et qualités, parfumerie de Lubin, Moutonnet et Coudray de première qualité, papeterie de luxe et de Bureau, Ornaments en verre, et en Alâtre, Bâches chinoises, Jouets d'enfants, Musique, etc., etc.

Par ordre, J. & O. CREMAZIE.

Québec, 18 octobre 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON aurait besoin immédiatement d'un jeune homme recommandé sous tous les rapports, et capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, et ayant déjà été employé comme Instituteur pour se charger d'une école de Garçons près de l'Eglise.

S'adresser par lettres franches de port ou mieux personnellement au soussigné.

MIVILLE DE CHENE, M. D.

Président des Commissaires d'école.

St. Henry, 11 octobre 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS,

60 BOITES Chocolat

20 do Pâte de cacao

150 caisses Vin de Porto, Sherry et claret

Vin de Porto et Sherry en Pipes, en octaves et en quarts de qualité supérieure

20 caisses Genievre

Cassonade brillante

UNE ECONOMIE DE 40 POUR CENT AU MOINS.

A L'EMPORIUM DE

W. BENJAMIN ET CIE.

Marchands Tailleurs sur le principe des paiements au comptant,

119-A-119 LA RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

EN annonçant l'arrivée du plus grand assortiment de vêtements tout faits qui ait jamais été importé en Canada...

L'établissement en question sera conduit par des personnes compétentes; et les messieurs qui donneront des ordres pour des effets pourront choisir au milieu d'un assortiment extrêmement étendu de draps superbes, étoffes pour vestes, chemises etc.

ARRIVAGES DE

Pelletteries Nouvelles, Montebello,

Velours, Chapeaux de Castor pour Dames, Tapis, etc., etc.

CHEZ H. BENJAMIN,

MARCHE DE LA HAUTE-VILLE, QUEBEC.

EN annonçant la réception des articles ci-dessus, aussi bien que d'autres marchandises adaptées à la saison actuelle et à celle qui approche...

Les salles destinées à l'exposition des NOUVEAUTES, des MANTEAUX etc., seront ouvertes LUNDI prochain.

PELLETERIES NOUVELLES,

Manufacturées et non manufacturées, De France, d'Angleterre et du Canada.

CHEZ R. GINGRAS, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

(PRES DE LA MAISON TÊTU.)

On trouvera à la boutique susdite :

MANCHONS, Boas de la Martre la plus belle, de France, du Nord, et d'imitation.

Coiffures de Pelletteries de tous les goûts pour Dames et Messieurs, ainsi que gants et mitaines.

Colerettes grandes et riches de peaux d'écureuil et d'Astrakan.

Souliers d'Original teints et non teints; Raquettes et un grand assortiment de cannes d'hiver.

Un assortiment complet de casques, casquettes et mitaines, pour les marchands de la ville et de la campagne.

Quebec, 11 octobre 1847.

PIANOS DE BOSTON.

H. OWEN prend la liberté de prévenir le public de Québec qu'il sera à l'HÔTEL D'ALBION VENDREDI le 15 courant...

Agence de Boston à Montréal. 11 octobre 1847.

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu John Jordan, écuyer, ci-devant commis de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson...

Quebec, 8 octobre 1847.

COPISTE DE MUSIQUE.

UN bon copiste se chargera de copier de la musique pour tous les instruments ou pour le chant, avec paroles dans l'une ou l'autre langue...

Quebec, 18 août 1847.

LAMPES! LAMPES!

Le soussigné vient de recevoir directement de New-York, et offre à vendre un assortiment splendide et riche de Lampes de cheminée, de table et de plafond, complète avec globes et cheminées.

Quebec, 12 juillet 1847.

A VENDRE, 250 BOITES Thé Noir

50 paquets Vités de Ceylan de 500 grammes assorties

40 quarts Verrière

60 barils Peintures bleue et verte

2 barils Tapis

6 caisses Chapeaux

45 caisses Vins, Rouge, Hermitage, et Claret et M. rouge

60 quarts Huile de Baleine et de Morue

90 barils Cordons de groscaus assorties

90 quarts Truite saumonée, Morue, Hareng et Psaion mariné

1000 quintaux Morue sèche et Morue Saint Pierre de 1200 livres Blanc de plomb

1800 boîtes Savon de Liverpool

GEO. BURNS SYMES & Co., rue Saint-Pierre. Quebec, 12 février 1847.

Les soussignés offrent à vendre : QUELQUES caisses de SOULIERS DE CAOUTCHOUC brevétés

Quatre do do do communs

Quatre do do do G. & H. GIBSONE. Quebec, 7 avril 1847.

TAPISSERIE.

Le soussigné vient de recevoir et offre en vente la plus grande quantité de tapisserie de dessins variés.

Quebec, 4 juin 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON a besoin d'un instituteur bien recommandé pour la paroisse de St. André, s'adresser sur les lieux à

P. LAPOINTE, AL. FRASER. 8 octobre 1847.

JEAN MICHEL PFEIFER,

(ARRIVÉ D'ALLEMAGNE), Facteur d'Instruments de Musique, ACCORDEUR DE PIANOS, ETC., ETC.

S'ETANT récemment établi dans cette cité, muni des outils et appareils complets, est en état de solliciter le patronage public avec des garanties suffisantes...

Les ordres envoyés à son atelier rue St. Joachim, faubourg St. Jean, tout vis-à-vis de l'école des enfants, ou chez M. Mall, organiste, rue Ste. Angèle, recevront l'attention la plus prompte.

Quebec, le 8 octobre 1847.

TOUTES personnes ayant des réclamations

contre la succession de feu Sieur François Gauthier, en son vivant, chaloupière, de la paroisse de St. Laurent Isle d'Orléans, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains du soussigné.

CHS. CINQ-MARS, Notaire. Quebec, 6 octobre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ :

3000 L IVRES de plume (du nord) 2000 Paquets de deux minois

J. B. HARDY, Sous-le-fort, Enseigne de la rue Notre-Dame. Quebec, 6 octobre 1847.

Bourro.

150 BARILS de Bourro du Haut-Canada, de première qualité, à vendre chez le soussigné

JOHN U. YOUNG, Agent. Bureau au Coin de la rue Arthur et la rue de J. B. F. Quebec, 8 octobre 1847.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montreal.

LES lectures à cette école incorporée, commenceront le 1er novembre prochain, et finiront le dernier avril.

Les lectures, à l'avenir, ne seront données qu'en français comme suit :

L'Anatomie par le... Dr. Bibben. Les accouchements... Dr. Arnoldi. La pratique de la médecine... Dr. Badgley. La Chirurgie... Dr. Moore. La matière médicale et la thérapeutique... Dr. J. F. Coleridge. La Chimie... Dr. Sutherland. L'Institut de médecine, ou Physiologie... Dr. Pelletier. La médecine Légale... Dr. Royer. La Clinique médicale... Dr. Badgley. La Clinique Chirurgicale... Dr. Arnoldi.

N. B.—Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en suivant son *Annuaire Medice* à ce Collège.

WILLIAM SUTHERLAND, Quebec, 27 septembre 1847. 150 M. D.

AVIS.

Operation des Yeux et des Oreilles.

LE Dr. F. A. CALDWELL, de Montréal, qui a consacré toute son attention pendant plusieurs années, au traitement médical et chirurgical des maladies de l'OEIL et de l'OREILLE, visitera Québec, dans le commencement du mois prochain, (Octobre), et y restera une ou deux semaines pour affaires professionnelles. Il sera dûment donné avis du moment de son arrivée et de sa résidence.

Quebec, 27 septembre 1847.

COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin dans un Magasin en détail de Marchandises Sèches, d'un jeune homme sachant les deux langues. S'adresser à ce bureau.

Quebec, 22 septembre 1847.

POELES.

LES soussignés reçoivent maintenant leur assortiment annuel de Poêles du Canada qu'ils offrent à vendre, consistant en—

176 poêles doubles de 3 pieds

76 do simples do

190 do doubles de 2 1/2

60 do simple do

—AUSI—

210 Poêles simples de 27, 24 et 20 pouces

MOORE, GRAINGER & Co. Quebec, 16 août 1847.

AVIS AUX MANCHONNIERS.

Le soussigné a l'honneur d'offrir.

1475 IMITATIONS de maitres

1250 casques de fourrure de grandeurs assorties

Ces fourrures sont toutes bien conservées et de la meilleure qualité et étaient de tines à une maison en gros, mais sont offertes aujourd'hui à la concurrence publique.

Si on les demande elles seront vendues à des prix extrêmement bas et en lots à la commodité des acheteurs.

J. W. POUNDEN, Courtier, allée de Bell. Quebec, 6 août 1847

CAFE.

A vendre par les soussignés :

900 SACS d'une qualité supérieure et qui viennent d'être débarqués à Es-Helo, de Rio Janeiro, en droite ligne.

PICKERSGILL, TIBBITTS & Co., rue Dalhousie. Quebec, 16 juillet 1847.

PEINTURES, VERNIS ETC.

A vendre par les soussignés :

PEINTURE en boîtes de fer blanc de 28 lbs, 14 lbs et 7 lbs chaque. blanche, verte, jaune, orange, bleue et noire. Ocre sec de venise rouge et jaune en petit paquet. Lustre anglais et acétatif à palette.

Vernis pour les peintures et les carrossiers, span, copal, à carrosse et body.

Vernis noir impérial à l'usage des navires, —AUSI—

100 boîtes de bleu

RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 25 juin 1847. 37 rue St. Pierre.

MME Drysdale annonce respectueusement

qu'elle se propose de rouvrir une Ecole le 1er mai, dans la maison n° 13, rue Hope. Le cours d'instruction comprendra la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, la Musique, le Dessin et le Français.

Mlle Drysdale surveillera le département de la Musique, et donnera, si on le désire, des leçons à domicile. On aura les conditions en s'adressant au n° 30, rue Saint-Louis. Quebec, 26 avril 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :

9 CAISSES Lainages Allemands, C. & W. Wurhela, Rue St. Paul. Quebec, 13 septembre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foie en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nohait.

WILLIAM DANIEL. Quebec, 4 août 1847.

UNE institutrice des mieux qualifiées desire se

placer dans quelque paroisse près de cette ville. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.

Quebec, 9 août 1847.

A VENDRE.

VINS supérieurs de Port et Sherry, venant de Leith, en pipes, quartaux et octaves

Cassonnade brillante

100 Ball de tabac

50 Sacs café

50 Boîtes thé twar-key

200 Boîtes Harengs frais de Digby

—AUSI—

601 Quintaux de biseuit.

McKAY & CASSELS. Quai Napoléon, 2 juin 1847.

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, située au faubourg St. Valier, sur le terrain des Dames Religieuses de l'Hôpital. Cette maison est de 35 pieds de front sur 27 de profondeur, en bois, à une étagée, avec un superbe magasin situé dans un bon poste de commerce.

Pour plus amples informations s'adresser à

JOSEPH ALLARD, au Palais. Quebec, 26 juillet 1846.

ATTENTION.

MESSEURS BARRAS ET POIRÉ ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de finir leur nouveau bateau à vapeur QUÉEN, et qu'ils se proposent de tenir un passage régulier entre Québec et la Pointe-Lévi, l'arrêt de chaque côté ne devant être que de vingt-minutes. En conséquence ils ont sollicité l'encouragement public, sans lequel il ne pourrait tenir à leur engagement.

BARRAS & POIRÉ. Pointe-Lévi, 23 juillet 1847.

ARCHITECTURE.

J. P. M. LECOURT, Architecte et Ingénieur civil, Rue Buade n° 29, vis-à-vis du Chien d'Or, Quebec, 26 mai 1847

Grande réduction dans le prix des Chapeaux

MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES EN GROS ET EN DÉTAIL,

12, RUE BUADE, QUEBEC.

W. S. HENDERSON & Co. n'ayant

pu, à leur dernière vente annuelle tenue chez MM. Gibson, clore leurs importations étendues de Chapeaux choisis personnellement en Europe l'automne dernier, par W. S. Henderson l'un d'eux, offrent maintenant au public, en détail, au prix de la vente en gros, 200 douzaines de Chapeaux communs, moyens et supérieurs, de soie et de castor, consistant en formes à la Prince Albert, de Bruxelles et à la Louis-Philippe, aussi bien que des divers goûts récemment adoptés par la principale noblesse d'Angleterre et de France, variant en prix depuis 25 jusqu'à 20s.

Leurs meilleurs Chapeaux anglais et français, article qu'ils n'offrent jamais en vente à l'étranger, seront trouvés supérieurs à tout ce qui a jamais été offert en ce genre à Québec.

Toutes les marchandises pourront être renvoyées huit jours après la vente si elles ne conviennent pas.

POINT DE SECOND PRIX. 12 avril 1847.

A VENDRE,

Par les soussignés :

SIX BALLOTS Fil à Saumon (meilleure qualité)

10 dito Fil à Loup-Marin

2 dito Fil à Harengs

1 dito Lignes à Cordons, qualité supérieure

2 dito Lignes à Morue

10 dito Peaux de Mouton (Bazile)

20 dito Russie à Chaloupe de Filet

20 caisses Chapeaux Satin, depuis 7/6 à 20s.

Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine Clous et Vitres

LES SOUSSIGNÉS ACHEVENT DES SCRIPS. PELLETIER ET FRECHETTE. Quebec, 12 avril 1847.

LE comite provisoire de la Banque de District

de Québec donne avis que le premier versement sur les actions souscrites ne sera point demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu. Avis suffisant sera donné du temps où ce versement sera requis

Quebec, 9 juin 1847.

EN ADDITION au fonds de PIANOS déjà en

main, les soussignés viennent d'en recevoir un NOUVEL ASSORTIMENT, et ils les vendront à bas prix.

J. H. WYSE & Co., 26 rue la Montagne, 11 rue du Palais. Quebec, 29 novembre 1846. 16

SALSEPAREILLE DU DR. TOWNSEND.

La médecine la plus extraordinaire du monde. L'EXTRAIT est mis en bouteilles d'une pinte; il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti pur à aucun autre. Il guérit les maladies sans faire vomir, purger, déranger ni affaiblir le patient.

GRAND REMÈDE DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres médecines est qu'elle donne de la vigueur au corps en même temps qu'elle extirpe la maladie. C'est l'UN DES MEILLEURS REMÈDES POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ÉTÉ que l'on connaisse; non seulement il purifie tout le système et donne de la force à l'individu mais il crée un sang nouveau, pur et riche; pourvu que ne possède nulle autre médecine. Et c'est là que gît le grand secret de ses succès étonnants. Il a opéré depuis les deux dernières années plus de 35,000 cures de maladies graves; et au moins 5,000 d'entre ces malades avaient été regardés comme incurables.

Plus de 3,000 atteints de Rhumatismes chroniques

2,000 do Dyspepsies

400 do Débilité générale et manque d'énergie

7,000 do De diverses maladies des femmes

2,000 do De Scrofules

1,000 do De maladies de foie

2,500 do De maladies des reins et d'hydropisie

5,000 do De consommation.

Et des milliers de cas de maladies du sang, savoir : Eclaire, Erysipèles, Boutons au visage etc., ainsi que de nombreux maux de tête, douleurs des côtés et de la poitrine, affections spéciales etc., etc.

Ceci paraît incroyable, nous en sommes certains, mais nous avons des lettres de médecins et de nos agents de toutes les parties des Etats-Unis nous informant de différentes cures. H. Van Buskirk, écuyer, l'un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J. nous apprend qu'il peut réviser à plus de 50 cas dans cette ville seulement. Il y a des milliers de patients guéris dans la cité de New-York, et des centaines à Albany et dans toutes les cités de l'Union ainsi qu'à des hommes de réputation auxquels nous pourrions avec plaisir.

C'est la meilleure médecine connue pour se garantir de

la maladie. Elle a sauvé la vie sans aucun doute à plus de 5,000 ENFANTS LE PRINTEMPS DERNIER; en extirpant la cause de la maladie et on l'a préparée pour la saison d'été.

FIÈVRE DE NAVIRE.

Il ne peut plus y avoir le moindre doute que cette maladie est contagieuse et qu'elle se répand rapidement dans le pays. Il est du devoir de chaque personne ainsi que des autorités de s'en garantir autant que possible. La Salsepareille du Dr. Townsend, empêchera cette maladie. Si le sang est pur et sain il est impossible d'être attaqué de cette maladie ou de toute autre.

Que tous ceux qui ont le sang impur ou qui sont de quelque manière débiles, particulièrement les enfants malades ou faibles, l'emploient et se protègent contre la peste et la saison des chaleurs. On en a fait une expérience suffisante dans la cité de New-York et on l'a trouvée sans la moindre hésitation parfaitement propre à empêcher les maladies.

OFFICIERS DES ÉTATS-UNIS.

Le capitaine G. W. McLean de la Marine des Etats-Unis et membre de la Législature du New-Jersey nous a complaisamment envoyé le certificat suivant. Il parle suffisamment pour lui-même.

Itahway, 25 janvier 1847.

Il y a un an j'ai été attaqué de la Grippe (influenza) et mon système tout entier en demeura dans l'état le plus faible. On m'engagea à essayer la Salsepareille du Dr. Townsend, et après en avoir pris deux ou trois bouteilles, je fus très soulagé et ce que j'attribue entièrement à la dite Salsepareille. J'ai continué à en prendre et je trouve que mon état s'améliore de jour en jour. Je pense qu'elle m'a sauvé la vie et ne voudrais m'en passer sous aucun prétexte.

G. W. McLEAN, ci-devant de la M. des E. U.

John Jackson, écuyer, Éditeur du Railway Republican, a publié le certificat ci-dessus avec les remarques éditoriales suivantes :

Le succès de la préparation de Salsepareille du Dr. Townsend paraît être du caractère le plus extraordinaire. Nous publions aujourd'hui en sa faveur deux certificats. Non de la part du capitaine McLean, de cette ville, et un du Révérend Mr. White de Staten Island, qui est bien connu à Itahway. Le capitaine McLean croit que la médecine lui a sauvé la vie, et M. White semble reposer la même confiance dans son efficacité. Des hommes aussi intelligents que ceux-ci ne loueraient pas autant ce qu'ils ne croiraient pas le mériter entièrement.

G. W. McLEAN, ci-devant de la M. des E. U.

John Jackson, écuyer, Éditeur du Railway Republican, a publié le certificat ci-dessus avec les remarques éditoriales suivantes :

Le succès de la préparation de Salsepareille du Dr. Townsend paraît être du caractère le plus extraordinaire. Nous publions aujourd'hui en sa faveur deux certificats. Non de la part du capitaine McLean, de cette ville, et un du Révérend Mr. White de Staten Island, qui est bien connu à Itahway. Le capitaine McLean croit que la médecine lui a sauvé la vie, et M. White semble reposer la même confiance dans son efficacité. Des hommes aussi intelligents que ceux-ci ne loueraient pas autant ce qu'ils ne croiraient pas le mériter entièrement.

SCROFULÉ GUERIE.

Ce certificat prouve de la manière la plus concluante que cette Salsepareille exerce le contrôle le plus complet sur les maladies du sang les plus invétérées. Trois personnes guéries dans une maison est un fait qui n'a pas de précédent.

TROIS ENFANTS.

Au Dr. Townsend.—Monsieur: J'ai le plaisir de vous annoncer que trois de mes enfants ont été guéris de la Scrofule par l'usage de votre excellente médecine. Ils étaient gravement affligés de mauvaises plaies: on lui avait seulement quatre bouteilles de votre remède et ses plaies ont disparu, ce qui m'imprime à votre égard une dette de reconnaissance. Votre etc.

ISAAC W. CHAIN, rue Wooster 105. New-York, 1er mars 1847.

GRANDE MÉDECINE POUR LES FAMILLES.

La Salsepareille du Dr. Townsend est un remède souverain et un antidote efficace contre la Consommation, la Stérilité, l'Infécondité, la Leucorrhée, les Menstrues difficiles ou obstruées et contre l'abâtardissement général du système, que ces maladies soient ou non le résultat de la cause occasionnée par l'irrégularité, par accident ou par insouciance.

Il n'en surprend plus que les effets rapides qu'opère ce remède dans la régénération du corps humain. Les personnes toujours faibles et fatiguées et qui en prennent deviennent tout à coup fortes, robustes, et retrouvent toute leur énergie sous son influence. Il combat de suite la nature épuisée de la nature féminine qui est la principale cause de la stérilité.

L'on ne s'attendra pas à ce que dans des cas d'une nature aussi délicate nous oserions exposer les certificats de cures opérées; mais nous pouvons affirmer à ceux qui sont affligés de ces affections que des centaines de cures nous ont été rapportées. Nous pourrions citer mille plusieurs familles qui avaient été privées d'enfants jusqu'au moment où elles firent usage de la médecine en question et qui après en eurent de très-sains.

Au Dr. Townsend.—Ma femme étant gravement affectée de faiblesse générale et de débilité, souffrant continuellement de douleurs et d'affaiblissement de chûtes et d'autres maladies